

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – GENERALITES

Nous invitons les parents à prendre connaissance du règlement intérieur de l'association NOS GYM, afin d'éviter tout différent pouvant intervenir au cours de la saison.

Toutes les informations concernant l'association, les enfants ou les parents, vous seront communiquées sur votre adresse mail.

L'adhésion à l'association constitue un engagement ferme de participer aux cours prévus et aux diverses manifestations prévues durant la saison. S'il y a trop d'absences injustifiées dans l'année, le dossier de réinscription ne sera plus considéré comme prioritaire l'année suivante.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS/COTISATIONS

Cette année les inscriptions se font en ligne. Si le règlement de la cotisation n'est pas acquitté soit en ligne, soit au plus tard lors de la permanence du 26 juin 2025, à la salle Jouvence place de la gare à Nozay **L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT SERA ANNULÉE.**

ARTICLE 3 – VESTIAIRES

Il est préférable de ne laisser aucun objet précieux dans les vestiaires, qui ne sont pas surveillés. Le club ne pourra pas être tenu responsable en cas de vol ou de perte.

ARTICLE 4 – LES ENTRAÎNEMENTS

Lors des entraînements de gymnastique :

-Les heures indiquées sur le planning correspondent au début du cours et non à l'arrivée au vestiaire.

-Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser l'enfant.

-Il est recommandé de récupérer l'enfant à l'intérieur du gymnase.

-A la fin du cours, les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club, du moniteur. Les gymnastes, dont les parents sont en retard, attendront à l'intérieur du gymnase. Aucun enfant ne doit partir seul.

-En cas d'absence de votre enfant et pour avertir l'entraîneur, l'envoi d'un mail est préférable en indiquant le nom, prénom et le groupe de votre enfant sur : nosgymcoach@gmail.com

ARTICLE 5 – LA TENUE

Pour les entraînements, les gymnastes doivent venir :

-En tenue vestimentaire correcte et appropriée (Corsaire, cycliste, leggings, t-shirt, justaucorps, chaussons ou pieds nus et les cheveux attachés)

-Sans friandise (Il est interdit de manger et d'avoir un chewing-gum)

-Sans aucun bijoux (Bracelets, chaînes, grandes boucles d'oreilles...). Ceux-ci peuvent être dangereux et blesser les gymnastes

-Sans téléphone portable. Il est strictement interdit d'utiliser pendant le cours de gymnastique les téléphones portables (appels ou réception d'appels). Ceux-ci doivent être mis sur arrêt.

-En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.

ARTICLE 6 – LES BLESSURES ET ACCIDENTS

En cas de blessure lors du cours, le club a une pharmacie de premiers soins.

En ce qui concerne les médicaments, le club n'a pas le droit d'en fournir.

En cas d'accident, pendant l'entraînement, l'association prend toutes les dispositions nécessaires, soit en appelant les parents dans un premier temps, soit en appelant les pompiers, si problème plus grave.

ARTICLE 7 – LES VACANCES

La saison gymnique vit au rythme scolaire. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances de l'académie de Nantes (sauf stage interne).

ARTICLE 8 – LES COMPETITIONS

Si votre enfant est inscrit dans un groupe compétition :

- L'achat de la tenue du club est obligatoire (justaucorps), environ 90€ la tenue. Une permanence pour la vente des justaucorps du club sera mise en place courant septembre

-La présence de votre enfant aux compétitions ainsi qu'aux palmarès est également obligatoire.

-Il sera demandé aux parents d'emmener les juges et les coachs lors des compétitions, ***les juges ne sont pas forcément convoqués à la même heure que les gymnastes.***

Le NOS GYM.